

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 033

Séance du 21 mai 2025

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE RECUPERATEUR D'EAU

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai à 17 heures trente, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 5 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Monsieur Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT et Claude BIALOUX.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Philippe ESTERELLAS et Monsieur Alain DETOLLE.

M. Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Creuse Grand Sud s'engage activement dans la gestion du petit et du grand cycle de l'eau de son territoire. Dans la continuité de cet engagement et pour répondre aux enjeux futurs liés à la préservation de la ressource en eau, la collectivité a été signataire en juillet 2023 du « Plan de résilience pour la Creuse ». Dans ce contexte, la Communauté de communes participe à l'Appel à projet « Sobriété des usages – Volet économie d'eau » de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Présentation de la demande

Pour cela, la Communauté de communes souhaite déployer plusieurs actions dédiées aux économies des usages.

Parmi ces initiatives, figure l'acquisition et le déploiement d'équipements de récupération, de stockage et de réutilisation d'eau de pluie. Destinés aux habitants du territoire, il s'agit de substituer une partie des usages non domestiques d'eau issue du réseau d'alimentation en eau potable, notamment pour les nettoyages extérieurs ou l'arrosage des jardins.

La communauté de communes souhaite acquérir une centaine d'unités de kits constitués comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250521-2025_B_033-

- Une cuve de récupération d'eau de pluie de 1 000 l, modèle unique
- Un collecteur filtrant de descente de toiture
- Un robinet sur cuve pour la réutilisation

Ces kits seront proposés, avant l'été 2025, à la vente à prix coutant aux habitants des communes éligibles et les services se chargeront de mener à bien cette campagne : *communication préalable, gestion des commandes, organisation des retraits, facturation.*

Éléments d'appréciation

Pour la recherche d'un fournisseur, quatre sociétés ont été sollicitées. Deux propositions ont été transmises à la communauté de communes :

- La société SAS GRAPH DISTRIBUTION (67) pour un montant de 23 936,40 € TTC
- La société DIRECTES CUVES (67) pour un montant de 55 663,20 € TTC

La communauté de communes à retenue l'offre de la société GRAPH DISTRIBUTION qui est la plus économique tout en répondant aux attentes.

Éléments financiers

Pour cette opération, la communauté de communes peut bénéficier d'un soutien financier. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte son concours à hauteur de 70 % des dépenses et le Conseil Départemental pourrait contribuer à hauteur de 10 % complémentaire.

Ainsi, la communauté de communes souhaite solliciter ce soutien financier complémentaire du Conseil Départemental, ainsi le plan de financement serait le suivant :

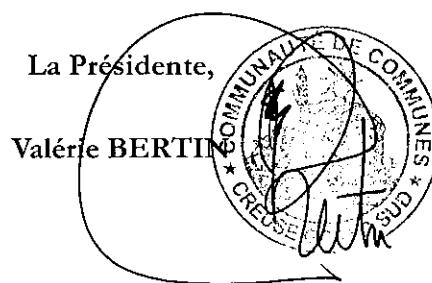
Action	Détails	Montant prévisionnel TTC	Subventions		Autof
			AELB	CD23	
AAP sobriété des usages	Campagne 2025 de distribution de kits de récupération d'eau de pluie	100 u	23 936,40 €	16 755,48 €	2 393,64 €
			23 936,40 €	16 755,48 €	2 393,64 €
					4 787,28 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE SOLICITER** le soutien du Conseil Départemental de la Creuse pour la réalisation d'une campagne de distribution de kits de récupérateur d'eau,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer et à fournir l'ensemble des pièces du dossier de demande.

Ainsi fait et délibéré le 21 mai 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250521-2025_B_033-